

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2012

Le neuf octobre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Jean-Marc SAAS, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Daniel MESSMER, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG.

Absents excusés : Anny DELVALLEZ, Mona PAJOLE et Xavier HUMLER (procuration donnée respectivement à Candide LOTT, Louis ZOBEÏDE et Jean-Marc SAAS,)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2012
- 4) Affaires financières :
 - a) *Emprunt DEXIA : situation à l'échéance du 1^{er} novembre 2012*
 - b) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
 - c) *Indemnité de conseil du receveur*
- 5) Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Herbsheim
- 6) Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- du 10 au 14 septembre à la salle des fêtes : bourse aux vêtements de l'AGF
- dimanche 14 octobre : fête du sport au complexe sportif
- mardi 16 octobre à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion avec les acteurs économiques du centre ville
- mercredi 17 octobre à 20h00 : commission inter génération
- jeudi 18 octobre à 18h00 à l'hôtel de ville : commission administrative du CCAS
- Vendredi 19 octobre à 19h00 : remise des prix du concours des maisons fleuries
- Samedi 20 octobre à 17h00 : vernissage des Journées d'Octobre à la salle des fêtes
- Mardi 23 octobre à 20h15 : commission des sports
- Mercredi 24 octobre à 20h00 : commission du cadre de vie
- Jeudi 25 octobre à 20h00 : commission de la communication
- Samedi 27 octobre à la salle des fêtes ; bourse aux armes de la Laurentia (section de tir)
- mardi 30 octobre à 20h00 : commission des finances

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Mme Jeanne HERRGOTT, pour un lot de copropriété, sis 12 rue du Général de Gaulle
- Monsieur Cédric HEBSTER, pour une maison d'habitation, sise 27 rue Rohan
- Monsieur Valbert JAVEL, pour une maison d'habitation, sise rue de Huttenheim, 6 résidence Emeraudes
- Consorts KOESSLER, pour une maison d'habitation, sise 1 rue de l'Eglise
- Monsieur Jean KLETHI, pour une maison d'habitation, sise 20 rue de Londres
- M et Mme Julien SCHWEITZER, pour, pour 1 lot de copropriété, sis 5 rue du Général De Gaulle
- Monsieur Yvan TAN HOO, pour un appartement, sis 4 faubourg du Rhin

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2012

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2012 est adopté par 27 voix pour et 2 abstentions (Jean-Marc SAAS et Frédéric OSTERTAG pour absence à la séance)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) gestion de la dette : prêt DEXIA

Par délibération du 30 janvier 2007, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une modification du contrat de prêt auprès de Dexia Crédit Local, suite au réaménagement du prêt OVERTEC contracté auprès de cet organisme, notamment pour garantir l'échéance 2007, dans l'attente d'une stabilisation des index retenus.

Compte tenu de l'évolution de ces index en 2008, le conseil municipal avait réaménagé cet emprunt par une modification de sa structure (durée et indexation) permettant de garantir un taux d'intérêt de 4,61 % pour les années 2008 et 2009.

Cette structure avait été maintenue à l'échéance des 1^{er} novembre 2010 *et* 2011, vu la différence entre les index de référence (CMS EURO à 30 ans - CMS EURO à 2 ans) qui doit être supérieur ou égal à 0,20 %.

Il en est de même à l'échéance 2012 et il n'y a donc pas lieu de procéder à un réaménagement de cet emprunt (la différence étant à ce jour de 1,69%, soit CMS 30 à 2,194 et CMS 2 à 0,515). Le taux applicable à l'échéance restera donc à 4,61 %.

Une simulation effectuée pour voir dans quelles conditions les échéances de ce prêt pourraient être définitivement stabilisées, sachant que l'encours restant à l'échéance est de 2 212 410 € et que l'indemnité de remboursement anticipé, compte tenu du taux de substitution proposé, s'élèverait à 697 000 € a été effectuée.

Compte tenu du résultat de cette simulation, il est proposé de maintenir le contrat en l'état.

b) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 septembre 2005 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 200 000 €, correspondant en moyenne aux besoins de financement d'un mois. Celle-ci a été renouvelée chaque année.

Compte tenu des importantes dépenses d'investissement à intervenir en 2012 notamment, du fait des travaux de construction de la salle des sports, la commission des finances a proposé de la porter à un montant de 500 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des conditions proposées par les différents établissements consultés,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 août 2012,

compte tenu de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie en retenant la proposition de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur l'EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de 1,80% et d'une commission de 0,20%, soit un montant de 1 000 €.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille Euros)

adopté à l'unanimité

c) indemnité de conseil du receveur

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution, ainsi que le mode de calcul des indemnités de conseil des receveurs municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

compte tenu de la nomination d'un nouveau receveur municipal,

décide

de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe MEYER, trésorier à compter du 1^{er} septembre 2012, date de sa prise de fonction.

adopté à l'unanimité

5) AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE LA COMMUNE DE HERBSHEIM

Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que délibération du 30 juillet 2012, le conseil municipal de la commune de Herbsheim a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, une copie de cette délibération a été adressée à la ville de Benfeld, ainsi que le projet arrêté sous forme de CD, par courrier du 31 août 2012, au titre de commune limitrophe associée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint

vi les dispositions du Code de l'Urbanisme

vu le projet de PLU arrêté de la commune de Herbsheim

après en avoir délibéré

émet

un avis favorable au projet de PLU de la commune de HERBSHEIM, sur la base du projet élaboré et sans observation particulière

adopté à l'unanimité

6) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992, l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

stipule que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint

vu le projet de règlement intérieur proposé

après en avoir délibéré

décide

d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les termes prévus au document ci-annexé.

adopté à l'unanimité

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Jean-Marc SAAS rappelle l'organisation des Journées d'Octobre, du 18 au 21 octobre. Par ailleurs, Monsieur Guy ARLT, a adressé sa démission en tant que directeur de l'harmonie municipale. L'intérim est assuré par Monsieur Thierry WALTER, dans l'attente du recrutement d'un nouveau chef. Les membres de l'harmonie se sont engagés à honorer les manifestations prévus à leur programme.

Pour ce qui est des manifestations à venir, le 26 octobre se tiendra à la médiathèque une soirée « médiavision » dans le cadre du festival Voolp (inscription obligatoire), le 17 novembre un concert en l'Eglise protestante (piano et flûte avec la participation d'élèves de l'école de musique), le 9 décembre « concert de l'Avent » par l'harmonie municipale et le 23 décembre concert de Noël par le Chœur d'hommes « Illsaenger »

Monsieur Bruno LEFEBVRE présente le programme de la fête du sport qui se tiendra le dimanche 14 octobre, avec en matinée une course inter génération et dans l'après-midi une présentation des activités par toutes les associations sportives de Benfeld. La plupart des activités seront concentrées au complexe sportif, à l'exception du judo, du billard, du tir et de la pêche qui occuperont leurs locaux habituels. L'animation sera assurée par Monsieur Yannick HERVE.

Il est à noter que toutes les associations sportives de Benfeld ont répondu à l'appel de la commission des sports pour la tenue de cette manifestation, de même que tous les partenaires contactés pour un soutien.

Pour ce qui est de la communication, la commission 2 octobre pour la mise en place de la lettre d'information électronique. Celle-ci devrait être finalisée lors de la prochaine réunion prévue le 25 octobre.

Monsieur Louis ZOBEIDE rend compte des résultats constatés suite à l'installation du radar pédagogique durant la période du 31 août au 19 septembre dans la rue de Huttenheim.

Les prochaines mesures sont prévues dans la rue du Donon.

Une analyse plus approfondie des résultats de ces mesures pourra être effectuée à terme, lorsque d'autres opérations auront été menées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h35 en invitant les conseillers à une séance de commissions réunies.